



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E171710

VALABLE JUSQU'AU 12/02/2024

ÉDITÉ LE 09/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2008

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE 507633568

Siret : 507 633 568 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 4013550004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 4013550004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : STPE PROVENCE - SOCIETE DE TUYAUTERIE PLOMBERIE
CHAUFFAGE CLIMATISATION SOLAIRE

1 LA FERME SAINT JOSEPH LES MILLES
250 AVENUE SAINT JOSEPH
13290 AIX EN PROVENCE

Téléphone : 06 89 12 42 39

Fax :

Portable :

Site Internet : stpe-provence.com

E-mail : contact@stpe-provence.com

Responsabilité légale :
FOURNIE DIDIER GÉRANT

Effectif moyen : 1 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	13/02/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/01/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/01/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.